



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.404.148 Euros
5 Rue Benjamin Raspail 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2025

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2025 s'établit à 1.639 k€, ont fait l'objet de tests de dépréciation comme indiqué dans la note 3 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 3 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Quincy-Voisins

Le 27 juin 2025



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de commissariat aux comptes

Comptes consolidés au 28/02/25



BILAN CONSOLIDE.....	3
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
NOTES ANNEXES.....	7

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2025.02	2024.02
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	4	1 639	1 642
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	3	1 639	1 639
Immobilisations corporelles	5	18 585	19 238
Immobilisations financières	6	168	148
Titres mis en équivalence	7	26	90
Actif immobilisé		20 418	21 118
Stocks et encours	8	6 023	7 075
Clients et comptes rattachés	9	3 350	2 957
Autres créances et comptes de régularisation	9	6 022	6 267
<i>Dont impôts différés actif</i>	10	439	108
Valeurs mobilières de placement	11	420	410
Disponibilités	11	3 402	6 548
Actif circulant		19 216	23 257
TOTAL ACTIF		39 634	44 375
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	12	2 404	2 641
Primes d'émission		5 969	7 064
Autres réserves		12 024	11 611
Titres en auto-contrôle		(130)	(1 624)
Résultat de l'exercice		(93)	710
Capitaux propres part du groupe		20 174	20 403
Interêts minoritaires	12	615	1 564
Provisions	13	1 251	1 182
Emprunts et dettes financières	14	11 211	12 861
Fournisseurs et comptes rattachés	15	4 945	6 153
Autres dettes et comptes de régularisation	15	1 437	2 213
<i>Dont impôts différés passif</i>		36	50
Dettes		17 593	21 226
TOTAL PASSIF		39 634	44 375

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	2025.02	2024.02
CHIFFRE D'AFFAIRES	16	30 156	34 071
Autres produits d'exploitation	17	36	6 107
Produits d'exploitation		30 192	40 178
Achats et variations de stocks	18	(13 287)	(19 603)
Autres achats et charges externes	19	(8 950)	(8 649)
Impôts et taxes	20	(195)	(197)
Charges de personnel	21	(4 516)	(6 071)
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	(4 749)	(5 254)
Charges d'exploitation		(31 697)	(39 774)
RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 505)	404
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.		368	
RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations et dépréciations des écarts d'acquisition		(1 137)	404
RESULTAT FINANCIER	23	(105)	93
RESULTAT EXCEPTIONNEL	24	379	704
Impôt sur les résultats	25	218	(476)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		(645)	726
QPt dans les résultats sociétés mises en équivalence		(29)	(201)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(674)	525
Intérêts minoritaires		(581)	(185)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(93)	710
Résultat net de base par action (en euros)	26	-0,04	0,30
Résultat net dilué par action (en euros)	26	-0,04	0,30

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	2025.02	2024.02
Résultat net des sociétés intégrées		(645)	726
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		3 501	1 890
Variation des impôts différés	25	(339)	(78)
Plus ou moins values de cession		27	(352)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(25)	(11)
Marge brute d'autofinancement		2 519	2 174
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	28	(665)	(4 820)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 854	(2 646)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'invest. :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	5	(2 771)	(4 129)
Variation des dettes sur immobilisations		3	
Variation des immobilisations financières	6	(19)	(77)
Cession d'immobilisations		39	358
Incidence des variations de périmètre			(122)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 749)	(3 970)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales		68	
Encaissement de trésorerie sur opération de lease-back			976
Encaissement / décaissement sur titres en auto-contrôle		(14)	(943)
Emissions d'emprunts bancaires	14	529	1 041
Remboursement des emprunts bancaires	14	(2 747)	(2 408)
Subvention reçue			144
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(2 163)	(1 189)
Variations de trésorerie		(3 058)	(7 805)
Trésorerie d'ouverture	29	6 867	14 672
Trésorerie de clôture	29	3 809	6 867

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Autocontrôle	Résultat	Capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES au 28/02/23	2 551 209	2 551	7 154	7 049	(671)	4 567	20 650	1 881
Affect. du résultat antérieur en réserves				4 567		(4 567)		
Résultat de la période						710	710	(185)
Variation de capital	89 439	89	(89)					
Variation des titres en autocontrôle					(952)		(952)	
Boni/mali sur autocontrôle				7			7	
Variation des subventions d'investissement				14			14	(117)
Variations de périmètre								(15)
Autres variations				(26)			(26)	
CAPITAUX PROPRES au 29/02/24	2 640 648	2 641	7 064	11 611	(1 624)	710	20 403	1 564
Affect. du résultat antérieur en réserves				710		(710)		
Résultat de la période						(93)	(93)	(581)
Variation de capital	-236 500	(237)	(1 095)				(1 332)	68
Variation des titres en autocontrôle				(154)	1 494		1 340	
Boni / mali sur autocontrôle				(17)			(17)	
Variation des subv. d'investissement				(127)			(127)	(68)
Variations de périmètre								(368)
CAPITAUX PROPRES au 28/02/25	2 404 148	2 404	5 969	12 024	(130)	(93)	20 174	615

NOTES ANNEXES

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION	8
Note 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	10
Note 3. ECARTS D'ACQUISITION.....	12
Note 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	13
Note 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	15
Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17
Note 7. TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	18
Note 8. STOCKS ET ENCOURS.....	18
Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION.....	20
Note 10. IMPOTS DIFFERES.....	21
Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22
Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES	22
Note 13. PROVISIONS	23
Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	26
Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION.....	27
Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES.....	28
Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	28
Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS.....	28
Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	29
Note 20. IMPOTS ET TAXES	29
Note 21. CHARGES DE PERSONNEL	29
Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	30
Note 23. RESULTAT FINANCIER.....	30
Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL	31
Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS.....	31
Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	32
Note 27. INFORMATION SECTORIELLE	33
Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	33
Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	34
Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	34
Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	34
Note 32. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	34
Note 33. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	36

Note 1. PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. Présentation du groupe et principes généraux

Groupe industriel français, Le Groupe EO2 est un acteur du secteur des énergies renouvelables spécialisé dans la production de granulés bois. Il est une référence dans la fabrication et la commercialisation de granulés de bois (pellets), combustible écologique, économique et confortable, destiné à alimenter les chaudières des particuliers et des collectivités.

Les comptes consolidés d'EO2 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes consolidés comprennent ceux d'EO2 ainsi que ceux de ses sociétés affiliées. Cet ensemble forme Le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 2.2. Périmètre de consolidation.

2. Faits marquants de l'exercice

Secteur des granulés bois

La fluctuation du chiffre d'affaires des années passées est due à la volatilité exceptionnelle des cours de l'énergie causée par le conflit russo-ukrainien, affectant les anticipations du marché sur la consommation de granulés.

L'unité a su capter pendant cette période un surplus important de valeur malgré une hausse du coût des achats des matières premières avec une augmentation de sa marge de 98% (en €/t) au plus haut de la crise).

Au terme de ces conditions de marché exceptionnelles, 2025 constitue un exercice transitoire marqué par un recul de la marge brute principalement dû à une latence temporaire de l'ajustement des prix des matières premières par rapport à la baisse des cours du granulé.

Les principales évolutions de la structure de coûts fixes sur la période s'inscrivent dans le développement de l'activité de l'unité avec notamment la location de surfaces de stockage, une hausse des frais d'assurance en lien avec la progression de l'activité et des volumes produits.

Au cours des dernières années, la production du site EO2 Auvergne a été en constante progression avec des améliorations continues du processus de production, l'acquisition d'une nouvelle presse courant 2024 avec une contribution encore partielle sur l'exercice 2025, un investissement qui permettra au site de produire à terme 120 kt/an de granulés.

EO2 poursuit ses démarches pour développer un nouveau site de production de granulés bois. Toutefois, en raison des nombreux défis associés à ce type de projet et des

expériences passées de projets ajournés, le Groupe choisit de limiter sa communication pour préserver les chances de réussite et éviter des attentes non concrétisées.

Services énergétiques

- Chute des résultats de SVM au second semestre : SVM a connu un exercice social déficitaire du fait d'un engagement de dépenses (prise de locaux plus grands, sécurisation des effectifs...) destinées à permettre un développement complémentaire de l'activité qui devrait se concrétiser sur le prochain exercice.
- Difficultés persistantes pour WEYA : Les difficultés rencontrées dans le cadre du projet avec la RATP se prolongent. Toutes les pistes sont étudiées.

3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

4. Date de clôture

La date de clôture des comptes individuels de l'entreprise consolidante est identique à celles des entreprises consolidées.

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 28/02/25.

Toutes les sociétés ont leur exercice social qui commence le 1^{er} mars et se clôture le 28 février à l'exception des sociétés C3L, GREENTA, PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL : pour chacune, l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture au 31 décembre. Leur date de clôture (31/12/24) n'étant pas antérieure de plus de trois mois à la date de clôture de l'exercice de consolidation et en l'absence d'opération significative survenue entre les deux dates, il n'a pas été nécessaire d'établir des comptes intermédiaires pour ces sociétés.

L'exercice annuel clos le 28/02/25 a une durée de 12 mois.

5. Changement de référentiel, de règles et de méthodes comptables

Aucun changement de référentiel, de règles ou de méthodes comptables n'a eu lieu sur l'exercice.

Note 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises. La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Les sociétés sur lesquelles EO2 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en avoir le contrôle. La mise en équivalence consiste à :

- *Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;*
- *Reprendre au compte de résultat consolidé une quote-part de résultat net de l'entreprise mise en équivalence ;*
- *Éliminer les opérations internes.*

Toutes les sociétés du groupe sont intégrées globalement à l'exception des sociétés suivantes mises en équivalence :

- La société MMR et sa filiale CARPIQUET PALETTES ;
- Les sociétés LE PACTE DE GIENS et sa filiale SANPIMANUTEL ;
- Les sociétés LEV et sa filiale GREENTA.

2. Périmètre de consolidation

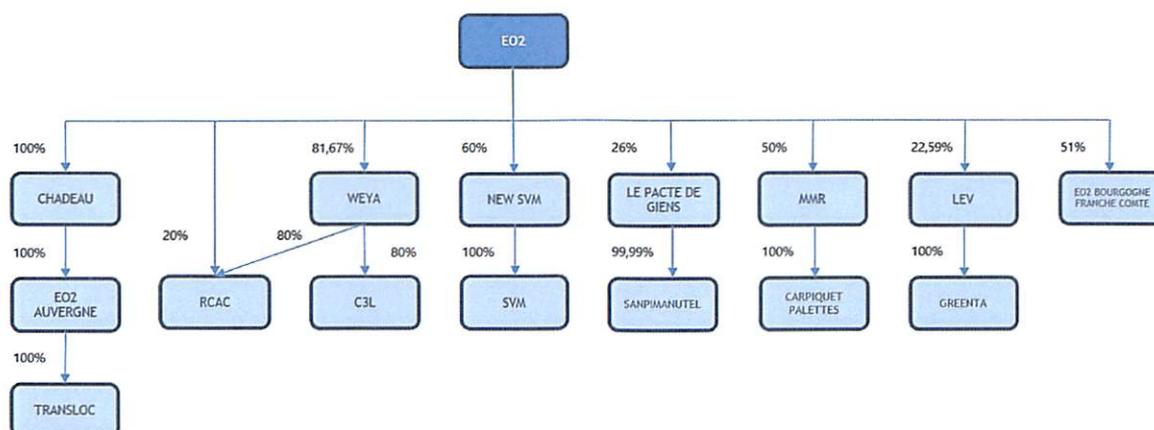
Raison sociale	% d'intérêt		% de contrôle		Adresse	Siren
	2025.02	2024.02	2025.02	2024.02		
EO2		Société mère			36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	493 169 932
SAS DU CHADEAU	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	848 436 804
EO2 AUVERGNE	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	500 300 306
TRANSLOC SERVICES	100,00	100,00	100,00	100,00	ZAC du Chateau 63470 SAINT GERMAIN PRES HERMENT	438 812 323
M.M.R.	50,00	50,00	50,00	50,00	Route de la mer 14550 BLAINVILLE SUR ORNE	484 764 329
CARPIQUET PALETTES	50,00	50,00	50,00	50,00	ZI Ouest, Rue des Monts Panneaux, 14650 CARPIQUET	424 539 252
RESEAU DE CHALEUR D'ARDES SUR COUZE	85,33	63,51	100,00	100,00	714 Route d'Apchat 63420 ARDES	791 800 733
WEYA	81,67	54,39	81,67	54,39	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	511 315 046
C3L	65,33	43,51	80,00	80,00	Rue Colonel Rabier 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE	824 094 163
NEW SVM	60,00	60,00	60,00	60,00	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	883 456 493
SERVICES VENTILATION MAINTENANCE - S V M	60,00	60,00	100,00	100,00	165 Rue de la belle étoile, Paris nord II, PARK bâtiment 4, 95700 ROISSY-EN-FRANCE	339 669 509
LE PACTE DE GIENS	26,00	26,00	26,00	26,00	72 Avenue Victor Hugo 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	911 248 078
SANPIMANUTEL	26,00	26,00	99,98	99,98	364 Boulevard Alsace Lorraine 83400 HYERES	433 146 719
LEV	22,59	24,29	22,59	24,29	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	908 876 451
GREENTA	22,59	24,29	100,00	100,00	36 Avenue Pierre Brossolette 92240 MALAKOFF	898 318 787
EO2 BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	51,00	51,00	51,00	51,00	ZA DES Melincols 39110 SALINS-LES-BAINS	920 136 611

3. Principale variation du périmètre de consolidation

EO2 a souscrit à l'augmentation de capital de WEYA du 07/11/24 au titre des actions soumises à droit préférentiel de souscription et des actions non souscrites par les minoritaires, portant ainsi sa participation de 54,39% à 81,67%.

La quote-part de capitaux propres acquis à la juste valeur s'élevant à 680 K€ pour un coût d'acquisition de 312 K€, l'opération a dégagé un écart d'acquisition passif de 368 K€. Celui-ci a été repris intégralement en résultat sur l'exercice.

4. Organigramme (sociétés du périmètre de consolidation)



Note 3. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation.

Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans).

Les variations des écarts d'acquisition sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2025.02	2024.02	Variation par résultat	Variations de périmètre
Ecarts d'acquisition actif	2 117	2 117		
Dépréciations des écarts d'acquisition	(178)	(178)		
Dépréciations des écarts d'acquisition	(300)	(300)		
Ecart d'acquisition actif nets	1 639	1 639		

Aucun écart d'acquisition actif n'est amorti car leurs durées d'utilisation sont non limitées.

EO2 a souscrit à l'augmentation de capital de WEYA du 07/11/24 au titre des actions soumises à droit préférentiel de souscription et des actions non souscrites par les minoritaires, portant ainsi sa participation de 54,39% à 81,67%. L'opération a dégagé un écart d'acquisition passif de 368 K€ qui a été repris intégralement en résultat sur l'exercice.

Note 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité (logiciels informatiques : de 1 à 3 ans, brevets : 7 ans)

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2025.02	2024.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Concessions, brevets et droits similaires	78	78				
Ecart d'acquisition	2 117	2 117				
Immobilisations incorporelles brutes	2 195	2 195				
Amorts concessions, brevets & droits sim.	(78)	(75)	(3)			
Amortissements des écarts d'acquisition	(178)	(178)				
Amorts / immos incorporelles	(78)	(75)	(3)			
Dépréciations des écarts d'acquisition	(300)	(300)				
Dépréciations / immobilisations incorporelles	(300)	(300)				
Concessions, brevets et droits similaires		3				
Ecart d'acquisition	1 639	1 639				
Immobilisations incorporelles nettes	1 639	1 642				

Note 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

- immobilisations décomposables : Le Groupe n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : les durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ont été maintenues.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les pièces de sécurité destinées à la garantie de la continuité de production sont immobilisables et amorties sur la durée de la machine à laquelle elles sont destinées. Elles sont consommées au fil des renouvellements.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Agencements et aménagements des terrains : 6 à 10 ans*
- Constructions : 20 à 50 ans*
- Agencement des constructions : 12 ans*
- Matériel et outillage industriels : 5 ans*
- Installations techniques : 15 à 20 ans*
- Agencements, aménagements, installations : 6 à 10 ans*
- Matériel de transport : 4 ans*
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : 3 à 10 ans*
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans*
- Biens mis en concession : durée de la concession pour chaque contrat*

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour Le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Comptabilisation des contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats crédit-bail et assimilés dont le montant est jugé significatif sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités. Par opposition à ces contrats, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2025.02	2024.02	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Terrains	308	291	17			
Aménagements de terrains	212	212				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	1 307	1 308	3	(3)		
Constructions sur sol d'autrui	896	896				
Constructions en crédit-bail	2 536	2 536				
Matériel & outillage	12 588	9 614	2 343	(16)		647
Matériel & outillage en crédit-bail	7 937	7 840	97			
Autres immobilisations corporelles	2 286	2 069	321	(104)		
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	10 013	10 095	545	(627)		
Immobilisations corporelles en cours	131	682	96			(647)
Avances et acomptes s/immo. corp.	5		5			
Immobilisations corporelles brutes	38 584	35 906	3 427	(749)		
Amort. sur agencements et aménagts de terrains	(75)	(54)	(21)			
Amortissements des constructions	(633)	(561)	(75)	3		
Amort. des constructions sur sol d'autrui	(272)	(212)	(61)			
Amortissements des constructions en crédit-bail	(1 381)	(1 296)	(85)			
Amortissements du matériel & outillage	(5 105)	(3 987)	(1 134)	16		
Amort. du matériel & outillage en crédit-bail	(6 128)	(5 831)	(297)			
Amortissements des autres immobilisations corp.	(1 297)	(1 231)	(167)	101		
Amort. des autres immos corp. en crédit-bail	(3 799)	(3 495)	(868)	564		
Amort. / immobilisations corporelles	(18 691)	(16 667)	(2 708)	684		
Dépré. sur autres immos corporelles en crédit-bail	(1 307)		(1 307)			
Dépréciations / immobilisations corporelles	(1 307)		(1 307)			
Terrains	308	291				
Aménagements de terrains	137	158				
Terrains en crédit-bail	364	364				
Constructions	674	747				
Constructions sur sol d'autrui	623	684				
Constructions en crédit-bail	1 155	1 240				
Matériel & outillage	7 482	5 627				
Matériel & outillage en crédit-bail	1 809	2 009				
Autres immobilisations corporelles	989	838				
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	4 908	6 599				
Immobilisations corporelles en cours	131	682				
Avances et acomptes s/immo. corp.	5					
Immobilisations corporelles nettes	18 585	19 238				

Les autres immobilisations corporelles en crédit-bail correspondent, à hauteur de 6 410 K€ en valeur brute), à un réseau de chauffage urbain ayant fait l'objet d'une convention de délégation de service public signée le 17/12/15 pour une durée de 24 ans,

entre la municipalité de COSNE COURS SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA. L'ensemble des installations est opérationnel depuis le 01/06/18. A la clôture de l'exercice, la valeur actuelle de cet actif s'élevant à 2 966 K€ (cash flows actualisés à un taux de 3,23%) et la valeur nette comptable à 4 273 K€, ce réseau de chauffage a été déprécié de 1 307 K€.

Les investissements de la période correspondent principalement à ceux d'EO2 AUVERGNE :

- un terrain pour 17 K€
- un silo de stockage pour 364 K€
- un broyeur pour 529 K€
- une ensacheuse pour 1 192 K€

Une partie de ces investissements figuraient en immobilisations en cours à la précédente clôture.

Les immobilisations en cours de cet exercice correspondent principalement à l'acquisition du nouvel ERP (101K€).

Note 6. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles comprennent principalement des cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participations non consolidées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1. Variations des immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	2025.02	2024.02	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Autres immobilisations financières	167	148	36	(16)		
Immobilisations financières brutes	168	148	36	(16)		
Dépréciations / immobilisations financières	0	0				
Autres immobilisations financières	167	148				
Immobilisations financières nettes	168	148				

2. Echéances des immobilisations financières

Les autres immobilisations financières ont une échéance à plus d'un an.

Note 7. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les valeurs comptables des titres mis en équivalence sont revues à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des titres mis en équivalence excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Le poste Titres mis en équivalence correspond à la société MMR (et sa filiale CARPIQUET PALETTES détenue à 100%) détenue à hauteur de 50% par EO2.

Les comptes sociaux de MMR font apparaître des capitaux propres s'élevant à 228 K€ incluant un résultat net annuel de -220 K€, pour un chiffre d'affaires de 2 375 K€.

Les comptes sociaux de CARPIQUET PALETTES font apparaître des capitaux propres s'élevant à 144 K€ incluant un résultat net annuel de - 9 K€, pour un chiffre d'affaires de 919 K€.

La quote-part de capitaux propres dans LE PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL étant négative (à hauteur de -114 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

La quote-part de capitaux propres dans LEV et GREENTA étant négative (à hauteur de -115 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

Note 8. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du premier entré - premier sorti :

- pour la sciure et les déchets de bois, compte tenu de la rotation rapide des stocks, au prix du dernier mois,

- pour le bois, les achats de consommables et d'emballages, au dernier prix connu.

Les stocks de pièces détachées sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, au dernier prix d'achat connu.

Les pièces de sécurité sont identifiées à l'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la durée d'utilisation.

Les stocks de marchandises sont également valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti au dernier prix d'achat connu.

Les granulés produits par le Groupe sont valorisés selon la méthode du premier entré - premier sorti, c'est-à-dire au coût de production des derniers mois d'activité.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Données en K€	2025.02	2024.02
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 706	1 914
Produits intermédiaires finis	4 910	7 590
Stocks de marchandises	13	90
Stocks et en-cours bruts	6 630	9 594
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv.	(65)	(120)
Dépréciations / produits intermédiaires finis	(542)	(2 399)
Dépréciations / stocks et en-cours	(607)	(2 519)
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	1 641	1 795
Produits intermédiaires finis	4 368	5 190
Stocks de marchandises	13	90
Stocks et en-cours nets	6 023	7 075

La dépréciation des stocks de produits finis de 542 K€ correspond à un problème de qualité sur 4 483 palettes.

Note 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1. Analyse des créances

Données en K€	2025.02	2024.02
Clients et comptes rattachés	3 819	3 153
Créances sur personnel & org. Sociaux	19	3
Créances fiscales	1 421	2 295
Impôts différés actif	439	108
Autres créances	3 640	3 375
Frais d'émission d'emprunts	43	71
Charges constatées d'avance	435	421
Créances brutes	9 815	9 426
Dépréciation / clients et comptes rattachés	(469)	(196)
Dépréciation / autres créances	(6)	(6)
Dépréciations / Créances	(475)	(203)
Clients et comptes rattachés nets	3 350	2 957
Créances sur personnel & org. Sociaux	19	3
Créances fiscales	1 421	2 295
Impôts différés actif	439	108
Autres créances	3 634	3 368
Frais d'émission d'emprunts	43	71
Charges constatées d'avance	435	421
Autres créances et comptes de régularisation nets	5 990	6 267
Créances de l'actif circulant nettes	9 340	9 224

La créance totale en intégrant les intérêts courus cumulés est de :

- Créances sur PACTE DE GIENS : 2 984 K€
- Créances sur LEV : 382 K€
- Créances sur GREENTA : 57 K€.

2. Etat des échéances des créances

A l'exception des impôts différés, toutes les créances de l'actif circulant ont une échéance à moins d'un an.

Note 10. IMPOTS DIFFERES

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés aux taux d'impôts applicables à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale dont la tête de groupe est EO2.

Les sociétés NEW SVM et SVM forment un groupe d'intégration fiscale dont la tête de groupe est NEW SVM.

Les bases d'impôts différés et les impôts différés associés sont les suivants :

Bases des sociétés intégrées	2025.02		2024.02		Variation de l'impôt différé
	BASES D'IMPOT	IMPOT	BASES D'IMPOT	IMPOT	
Provisions de départ à la retraite	131	33	111	28	5
Autres provisions non déductibles	21	5			5
Déficits fiscaux	131	33	70	17	15
Crédit-bail	1 116	279			279
Plus values internes sur cession internes d'immobilisations	193	48	208	52	(4)
Autres bases d'actif d'impôt	18	5	29	7	(3)
Ajustements des intragroupe	2		2		
Totaux / Impôts différés actif	1 613	403	420	105	298
Crédit-bail			188	47	(47)
Totaux / Impôts différés passif			188	47	(47)
IMPOTS DIFFERES NETS	1 613	403	232	58	345
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		439		108	
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES		36		50	

Les impôts différés calculés au 28/02/25 ont été déterminés en tenant compte des règles fiscales et taux d'impôts en vigueur au 28/02/25 et qui seront applicables lorsque la différence temporaire se résorbera.

Les impôts différés non activés au titre des déficits fiscaux s'élèvent à 1 025 K€ correspondant à 4 101 K€ de déficits reportables (894 K€ au 29/02/24 correspondant à 3 575 K€ de déficits reportables).

Note 11. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste « Disponibilités » est constitué des montants détenus en caisse et des avoirs en banque.

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué de comptes à terme.

Données en K€	2025.02	2024.02
Valeurs mobilières de placement	420	410
Disponibilités	3 402	6 548
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	3 822	6 958
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement		
Valeurs mobilières de placement	420	410
Disponibilités	3 402	6 548
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	3 822	6 958

Note 12. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère et comptabilisées en immobilisations financières dans les comptes sociaux sont comptabilisées dans les comptes consolidés en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres. Elles sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

1. Capital social

Le 18/10/24, 236 500 actions ont été annulées par une diminution du capital de même montant. Au 28/02/25, le capital social de EO2 s'élève à 2 404 148 € réparti en 2 404 148 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Données en K€	2025.02	2024.02
Nombre de titres	2 404 148	2 640 648
Valeur nominale (en euros)	1,00	1,00
CAPITAL SOCIAL (en euros)	2 404 148	2 640 648
Nombre d'actions en possession de l'entreprise	26 341	259 475
Nombre d'actions en circulation	2 377 807	2 381 173

2. Intérêts minoritaires

Données en K€	2025.02	2024.02
Réserves attribuées aux minoritaires	1 196	1 749
Résultat des minoritaires	(581)	(185)
Intérêts minoritaires	615	1 564

Note 13. PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées dès lors que Le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers à la clôture résultant d'évènements passés et qu'il est probable qu'il devrait faire face à une sortie de ressources au profit d'un tiers sans contrepartie attendue. Ce poste comprend principalement les provisions pour litiges et contentieux en cours établies sur la base de l'estimation du risque encouru.

Provision pour gros entretiens et grandes révisions :

Le groupe comptabilise une provision pour gros entretiens et grandes révisions correspondant aux sous-consommations des dépenses d'entretien budgétées d'une installation en concession. Cette provision est comptabilisée parallèlement à la facturation annuelle sur la durée des contrats d'une redevance forfaitaire d'entretien. Dans le cas de surconsommation, la provision est reprise. Si les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision complémentaire pour perte à terminaison est constatée.

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Le Groupe a adopté la méthode 1 de la recommandation ANC n°2013-02 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraite et avantages similaires. Les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite de la société sont calculées sur la base d'une actualisation des droits qui seront acquis par les salariés au moment de leur départ en retraite.

- *Le départ intervient à l'initiative du salarié.*
- *L'âge de départ à la retraite est de 64 ans.*
- *Le coefficient de mortalité est issu de la table réglementaire TV 00-02.*
- *Le taux de turn-over retenu est faible*
- *Le taux de revalorisation des salaires retenu est de 1% - 2%.*
- *Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des engagements sociaux est de 3,20% - 3,25% inflation comprise.*

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	2025.02	2024.02	Dotation / Augmentation	Reprise / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	97	10	87			
Provisions pour pertes sur contrats		218				(218)
Autres provisions pour risques	628	707	24	(54)		(49)
Provisions pour pensions et retraites	131	111	26	(6)		
Autres provisions pour charges	395	136	41			218
Sous-total prov. pour risques et charges	1 251	1 182	179	(60)		(49)
Ecart d'acquisition passif (note 4)				(368)	368	
Provisions	1 251	1 182	179	(428)	368	(49)

Provisions pour litiges :

- une provision pour frais d'avocats et de conseils de 50 K€ concernant les demandes de la DREAL,
- une provision suite à un accident du travail de 30 K€ concernant l'indemnité à l'inspection du travail,
- une provision de 10 K€ concernant des litiges clients (frais d'avocats, pénalités),
- une provision pour risques concernant un chantier de la RATP pour 7 K€.

Autres provisions pour risques :

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (co-financé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Par suite de la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt. Le 15/03/22, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 K€, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

Par précaution, des provisions pour risque ont été constituées :

- au cours de l'exercice 28/02/21, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC

- au cours de l'exercice 28/02/22, pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE. La caution d'EO2 est plafonnée à 25 % du capital et intérêt restants dus à la clôture de l'exercice. La dette restante auprès de cette banque est de 180 K€ (intérêts inclus). Une reprise de 45 K€ a été comptabilisée sur l'exercice de manière à tenir compte du plafond de 25% mentionné ci-dessus. Soit une provision globale de 143 K€.

Une procédure de licenciement économique a été engagée à l'encontre du directeur opérationnel de WEYA. Celui-ci contestant le caractère économique de son licenciement, une provision pour risque de litige prud'homal est comptabilisée dans les comptes pour un montant de 119 K€.

Un salarié de la société SVM licencié sur l'exercice 2023/2024 a mis en œuvre une procédure prud'homale. Ses demandes portent sur des dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, sur un rappel de salaire, des indemnités de préavis, et un remboursement au titre de l'article 700. Un accord transactionnel a été signé en 2025. La provision est composée des 32 K€ correspondant à l'accord ainsi que 10 K€ de provision pour les honoraires d'avocat, soit un total de 42 K€ de provision sur l'exercice.

La quote-part de capitaux propres dans LE PACTE DE GIENS et SANPIMANUTEL étant négative (à hauteur de -114 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

La quote-part de capitaux propres dans LEV et GREENTA étant négative (à hauteur de -115 K€), les titres mis en équivalence ont été ramenés à 0 et une provision pour risque a été comptabilisée.

Autres provisions pour charges :

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la ville de COSNE SUR LOIRE, la société C3L, filiale de WEYA, s'est engagée à assurer l'entretien de la chaufferie qu'elle exploite. Cependant, cette obligation a été transférée pour partie à VEOLIA, actionnaire de la société C3L qui lui refacture une prestation en contrepartie du maintien en état de l'installation. Cette prestation a été analysée comme un contrat à prestations continues (entretien sur toute la durée du contrat à un prix forfaitaire sans limitation du nombre d'interventions). En conséquence, la redevance est comptabilisée au rythme de sa facturation soit annuellement et, en cas de sous consommation des dépenses de grosses réparations et de renouvellement, une provision pour risque et charge est constituée en vue d'une reprise ultérieure dans les cas de surconsommation des dépenses d'entretien. Dans le cas où les dépenses de gros entretien et de renouvellement budgétées sur la durée de la concession deviennent supérieures aux redevances à percevoir à cet effet, une provision supplémentaire pour perte à terminaison est constituée. Cette situation est avérée au 28/02/2025, une provision supplémentaire est de 37 K€ a été comptabilisée. La provision s'élève à 337 K€ au 28/02/25.

Note 14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	2025.02	2024.02	Emission / Augmentation	Remb. / Diminution	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 038	6 159	529	(1 649)		
Dettes financières de crédit-bail	6 127	6 568	656	(1 097)		
Intérêts courus sur emprunts	32	42	32	(42)		
Concours bancaires courants	13	92		(78)		
Emprunts et dettes financières	11 211	12 861	1 217	(2 867)		

Un emprunt de 1 100 K€ a été contracté sur l'exercice précédent afin de financer l'acquisition et l'installation d'un foyer biomasse ayant pour objectif d'augmenter la production de granulés de bois et d'améliorer la performance énergétique et environnementale de l'installation.

Un nouvel emprunt de 529 K€ a été contracté par EO2 AUVERGNE pour l'acquisition d'un broyeur mobile dans le but de réduire le coût annuel de la prestation broyage.

La société CHADEAU a financé 46,65% des titres EO2 AUVERGNE par un emprunt de 7 000 K€ auprès du groupement bancaire composé de la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France.

Ce financement bancaire et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en termes de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut.

Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, doivent être respectivement inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Le calcul du ratio est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU établis selon les normes comptables françaises, en intégrant certains ajustements de calculs contractuels. Au 28/02/25, ces ratios ne sont pas respectés. Conformément aux précisions apportées par l'ANC, les dettes bancaires du fait du non-respect des ratios au 28/02/25 ont été reclassées avec une échéance à moins d'un an. CHADEAU a sollicité une demande de waiver auprès du pool bancaire.

2. Echancier des dettes financières

Données en K€	Montant	moins d'un an	Plus d'un an Moins de 5 ans	A plus de 5 ans	
Emprunts auprès des ets de crédit	à plus d'un an à l'origine	5 038	2 793	1 667	578
	à un an maximum à l'origine	13	13		
Dettes financières de crédit-bail	6 127	1 090	3 014	2 022	
Intérêts courus sur emprunts	32	32			
2025.02	11 211	3 928	4 681	2 601	
2024.02	12 861	2 828	6 969	3 064	

Voir note précédente sur le non-respect des ratios bancaires.

Note 15. FOURNISSEURS, AUTRES DETTES D'EXPLOITATION, COMPTES DE REGULARISATION

1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	2025.02	2024.02
Fournisseurs et comptes rattachés	4 945	6 153
Dettes sociales	492	1 017
Dettes fiscales	599	832
Impôts différés passif	36	50
Dettes liées aux acquisition d'actifs	3	
Autres dettes	98	96
Comptes courants divers	121	121
Produits constatés d'avance	88	98
Autres dettes et comptes de régularisation	1 437	2 213
Dettes d'exploitation	6 383	8 365

2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 16. CHIFFRE D'AFFAIRES

Données en K€	2025.02	2024.02
Ventes de marchandises	239	282
Production vendue de biens	25 394	28 908
Prestations de services	4 284	4 591
Produits des activités annexes	176	113
Rabais, remises et ristournes accordés	(1)	2
Chiffre d'affaires réalisé en France	30 092	33 897
Ventes de marchandises	6	5
Production vendue de biens	58	169
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	64	175
Chiffre d'affaires total	30 156	34 071

Note 17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Données en K€	2025.02	2024.02
Production stockée	(2 680)	5 168
Subventions d'exploitation		7
Tranfert de charges d'exploitation	51	234
Autres produits	140	48
Reprises de provisions et d'amortissements	2 526	651
Reprises de provisions d'exploitation	9	507
Reprises de provisions engagements de retraite	6	32
Reprises de provisions / actif circulant	2 510	112
Autres produits d'exploitation	36	6 107

Note 18. ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS

Données en K€	2025.02	2024.02
Achats de marchandises	(105)	(146)
Variation stocks de marchandises	(77)	(24)
Achat matières premières, fournitures & autres approv.	(12 897)	(19 708)
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	(208)	274
Achats et variations de stocks	(13 287)	(19 603)

Note 19. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	2025.02	2024.02
Achats non stockés de matières et fournitures	(2 808)	(2 858)
Achats d'études et prestations de services	(829)	(1 075)
Sous-traitance	(106)	(210)
Locations	(1 000)	(576)
Entretien	(891)	(845)
Primes d'assurances	(680)	(488)
Personnel détaché et interimaire	(334)	(184)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(679)	(666)
Publicité, publications, relations publiques	(64)	(50)
Transport	(1 124)	(1 060)
Déplacements, missions et réceptions	(237)	(185)
Frais postaux et frais de télécommunications	(45)	(54)
Frais bancaires	(68)	(74)
Autres charges externes	(85)	(324)
Autres achats et charges externes	(8 950)	(8 649)

Note 20. IMPOTS ET TAXES

Données en K€	2025.02	2024.02
Impôts et taxes sur rémunérations	(76)	(70)
Autres impôts et taxes	(119)	(127)
Impôts et taxes	(195)	(197)

Note 21. CHARGES DE PERSONNEL

1. Charges de personnel

Données en K€	2025.02	2024.02
Rémunérations du personnel	(3 155)	(4 527)
Charges de sécurité sociales et de prévoyance	(1 350)	(1 381)
Autres charges de personnel	(11)	(163)
Charges de personnel	(4 516)	(6 071)

2. Effectif moyen

En nombre de personnes	2025.02	2024.02
Cadres	9	12
Agents de maîtrise et techniciens	23	16
Employés et ouvriers	44	50
TOTAUX	76	78

Note 22. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	2025.02	2024.02
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(3 990)	(2 315)
Dot. aux provisions d'exploitation	(152)	(327)
Dot/Prov. engagements de retraite	(26)	(2)
Dotations pour dépr. des actifs circulants	(581)	(2 610)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(4 749)	(5 254)

Note 23. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	2025.02	2024.02
Produits sur créances et VMP	58	77
Reprises de provisions à caractère financier	45	
Autres produits financiers	131	301
Produits financiers	234	378
Charges d'intérêts	(95)	(110)
Charges d'intérêts liées au crédit-bail	(237)	(169)
Autres charges financières	(6)	(6)
Charges financières	(339)	(285)
RESULTAT FINANCIER	(105)	93

Note 24. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale du Groupe.

Données en K€	2025.02	2024.02
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	291	19
Produits de cession d'immobilisations	39	358
Subv. invest. virées au résultat de l'exercice	295	272
Autres produits exceptionnels	114	0
Reprises de provisions à caractère exceptionnel		64
Produits exceptionnels	738	713
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(3)	(3)
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	(65)	(6)
Dotations aux amts et provisions à caractère exceptionnel	(291)	
Charges exceptionnelles	(359)	(9)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	379	704

Note 25. IMPOT SUR LES RESULTATS

Les sociétés EO2, CHADEAU et EO2 Auvergne forment un groupe d'intégration fiscale.

Les sociétés NEW SVM et SVM forment un groupe d'intégration fiscale.

1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	2025.02	2024.02
Impôts différés	339	78
Impôt sur les bénéfices	(121)	(554)
Impôts sur les résultats	218	(476)

2. Preuve de l'impôt

Données en K€	2025.02		2024.02	
	en valeur	en %	en valeur	en %
Résultat net des sociétés intégrées	(645)		726	
Dotations aux amts / Reprises des écarts d'acq.	368			
Impôt sur les résultats	218	17,72%	(476)	14,09%
Résultat net avant impôt et impact des écarts d'acquisition	(1 231)	100,00%	1 202	100,00%
Impôt théorique au taux en vigueur	308	25,00%	(301)	25,00%
Impôts liés aux différences permanentes	5	0,38%	(7)	0,59%
Incidence des pertes non activées	(169)	-13,72%	(176)	14,65%
Imputation des pertes antérieures	9	0,71%	10	-0,80%
Régularisation d'impôt	43			
Activation d'impôts différés précédemment non activés et désactivation	23	1,89%	(2)	0,18%
IMPOT ET TAUX REEL DE L'IMPOT (+)Produit, (-)Charge	218	14,26%	(476)	39,62%

Note 26. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe retraité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

RESULTATS PAR ACTION	2025.02	2024.02
<i>Numérateur (en euros)</i>		
Résultat net part du Groupe	- 93 042	710 197
<i>Dénominateur (en nombre d'actions)</i>		
Nombre moyen d'actions de base	2 177 781	2 381 173
Nombre d'actions potentielles dilutives		
Nombre moyen d'actions dilué	2 177 781	2 381 173
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	-0,04	0,30
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	-0,04	0,30

Note 27. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe a identifié deux principaux secteurs d'activité :

- *la fabrication, l'achat et la vente de combustibles à base de bois,*
- *la réalisation de services énergétiques (financement, installation de chaudières, livraison de combustibles et maintenance).*

Les activités accessoires du groupe sont incluses dans l'activité principale de fabrication, d'achat et de vente de combustibles à base de bois.

Le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et les actifs immobilisés se ventilent par activités de la manière suivante :

Données en K€	Granulés de bois (combustibles de bois)		Services énergétiques	
	2025.02	2024.02	2025.02	2024.02
Chiffre d'affaires	24 447	28 289	5 709	5 782
Résultat d'exploitation	211	776	(1 715)	(372)
Actifs immobilisés	14 914	14 000	5 504	7 118

Note 28. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

VARIATIONS NETTES (données en K€)	2025.02	2024.02
Variation des stocks	(1 052)	2 955
Variation des avances et acptes versés sur commandes	(1)	1
Variation des clients	393	(2 079)
Variation des créances fiscales et sociales	(859)	1 065
Variation des autres créances d'exploitation	298	132
Variation des charges constatées d'avance	14	(121)
Variation des avances et acptes reçus sur commandes	(9)	222
Variation des fournisseurs	1 207	696
Variation des dettes fiscales et sociales	757	1 992
Variation des autres dettes d'exploitation	6	(46)
Variation des produits constatés d'avance	10	5
TOTAUX	765	4 820

Note 29. TRESORERIE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

La trésorerie du tableau des flux de trésorerie est constituée des disponibilités desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

Données en K€	2025.02	2024.02
Trésorerie active	3 822	6 958
Concours bancaires (trésorerie passive)	(13)	(92)
Trésorerie nette	3 809	6 867

Note 30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 54 K€ (54 K€ en charges de l'exercice précédent).

Note 32. CHARGES ET PRODUITS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Une convention de prestations de services a été signée avec la société HITZA HITZ, les charges constatées au cours de l'exercice s'élèvent à 265 K€.

Note 33. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

WEYA s'est engagée, dans le cadre de la délégation de service public conclue le 17/12/2015 pour une durée de 24 ans entre la ville de COSNE SUR LOIRE et le groupement d'entreprise WEYA-VEOLIA, à rester l'actionnaire ou l'associé majoritaire de la société C3L pendant la durée de la délégation de service public.

EO2 est caution, à hauteur de 156 K€, du prêt accordé à LE PACTE DE GIENS pour 3 500 K€.

EO2 a pris l'engagement de verser les indemnités suivantes à ses dirigeants en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.

EO2 s'est engagé à maintenir l'actionnariat dans la société NEW SVM pendant toute la durée de l'emprunt contracté auprès de la BP AURA d'un montant de 1 220 K€ destiné au rachat des 2 500 titres de la société SVM.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec la BPI le 15/03/2017 et de la délégation de service, la société C3L s'est engagée :

- à ne pas contracter d'emprunt à moyen ou long terme en dehors d'apports en comptes courants et à ne pas souscrire d'engagement hors bilan ;
- à assurer les installations et l'activité, et à déléguer au profit du crédit bailleur les indemnités liées à ces contrats ;
- à nantir le contrat de crédit-bail en, faveur du crédit bailleur ;
- à effectuer des cessions DAILLY au profit des crédits bailleurs sur les créances de redevances liées aux contrats d'abonnements, de constructions WEYA, d'exploitations WEYA/VEOLIA EAU et de toutes sommes liées à la DSP.

Une garantie à première demande, délivrée par un organisme agréé par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement mentionné à l'article L.612-1 du code monétaire et financier est fournie par le concessionnaire.

Depuis la réception des travaux cette garantie s'élève à 5% du montant du chiffre d'affaires prévisionnel annuel toutes taxes comprises du concessionnaire.

Le financement bancaire de la société CHADEAU d'un montant initial de 7 000 K€ (voir note 14.1) et les financements accordés à sa filiale EO2 AUVERGNE de 2 500 K€ et 3 000 K€ sont soumis à divers engagements spécifiques notamment en terme de souscription d'endettement ou d'octroi de garanties, de réalisation d'investissements ou de croissances externes, de distribution de dividendes, de plafonnement de certaines redevances ainsi qu'en matière de respect de ratios financiers avec clause de remboursement anticipé en cas de défaut. Les ratios de levier (Dettes financières Nettes / EBITDA consolidé) et de couverture du service de la dette (Service de la dette consolidée / EBITDA consolidé), tels que définis dans le contrat passé avec les établissements financiers, doivent être respectivement inférieurs à 3 pour le premier et à 1 pour le second. Les calculs des ratios est effectué sur la base des comptes consolidés de la société SAS DU CHADEAU. Au 28/02/25, ces ratios n'étaient pas respectés. Les dettes bancaires ont été reclassées à moins d'un an.

La société CHADEAU a souscrit deux contrats d'assurance homme clé à hauteur de 4 000 K€.

Les titres de la société EO2 AUVERGNE sont nantis pour 7 744 K€.

Nantissement de fonds de commerce pour 1 413 K€.

Engagements reçus :

Caution reçue de l'état français, souscription PGE : 119 K€

Cession de créances Dailly Hospices civils : 474 K€

Note 34. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 261 K€ (brut)

Engagements pris en cas de rupture de contrat : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.